

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL HUBER

## **Chronique de démographie. Mouvement de la population de la France pendant le premier semestre 1920**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 62 (1921), p. 165-168

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1921\\_\\_62\\_\\_165\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1921__62__165_0)

© Société de statistique de Paris, 1921, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III

#### CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

**Mouvement de la population de la France pendant le premier semestre 1920.**

La Statistique Générale de la France a publié dans le *Journal officiel* du 31 janvier dernier, les résultats du mouvement de la population au cours du premier semestre

1920. Pour la première fois depuis 1914, les résultats s'appliquent à la totalité du territoire français, y compris les trois départements d'Alsace et Lorraine, soit à 90 départements.

Ces résultats sont résumés dans le tableau ci-après qui permet aussi de comparer à ceux des années antérieures les chiffres relatifs aux 77 départements non envahis.

*Mouvement de la population : nombres en milliers.*

	Population en 1911	Mariages	Divorces	Naissances vivantes	Mort-ner	Décès	Excédents de naissances
90 départements, 1 <sup>er</sup> semestre 1920 . . . . .	41.476	333.2	12.2	424.7	19.8	356.7	68.0
87 départements, 1 <sup>er</sup> semestre 1920 . . . . .	39.602	319.3	12.0	402.9	18.9	343.9	59.0
Alsace et Lorraine, 1 <sup>er</sup> semestre 1920 . . . . .	1.874	13.9	»	21.8	»	12.8	9.0
Alsace et Lorraine, 1 <sup>er</sup> semestre 1919 . . . . .	1.874	9.7	»	9.8	»	15.6	— 5.8

*Rappel des résultats pour 77 départements.*

1 <sup>er</sup> semestre 1920 . . . . .	33.079	269.4	9.6	336.6	15.6	300.4	36.2
— 1919 . . . . .	»	161.4	4.7	168.7	8.6	360.7	— 192.0
— 1918 . . . . .	»	88.2	3.7	198.6	9.2	316.1	— 117.5

**Mortalité infantile par département en France.**

Dans une récente chronique (numéro de janvier 1921, page 24), on a reproduit les taux annuels de mortalité infantile de 1913 à 1919 pour l'ensemble des 77 départements français non envahis. Ces taux ont été obtenus en rapportant le nombre des décès d'enfants de moins d'un an au nombre des enfants nés vivants au cours de la même année.

Ce calcul, acceptable pour un pays entier, ne peut plus être admis sans discussion quand on veut l'appliquer à un district administratif aussi réduit qu'un département, à cause des déplacements d'enfants mis en nourrice hors de leur département de naissance. C'est ainsi qu'à Paris, avant la guerre, un tiers environ des nouveau-nés (15.000 sur 45.000) étaient envoyés en nourrice hors Paris et venaient augmenter le contingent des décès de 0 à 1 an dans les départements où ils étaient placés.

Pour faire un calcul correct de la mortalité infantile, il faudrait pouvoir rapporter le nombre des décès de 0 à 1 an enregistré dans un département, au nombre des naissances vivantes dans ce même département, augmenté du nombre des nouveau-nés introduits et diminué du nombre des enfants nés dans ce département, mais l'ayant quitté peu après leur naissance.

Faute d'éléments suffisants pour ce calcul complet, on a essayé cependant de déterminer un taux de mortalité infantile plus exact en classant les bulletins de décès de 0 à 1 an établis dans chaque département, d'après le département de naissance.

On a pu ainsi faire une double répartition des décès de 0 à 1 an dans chaque département :

1<sup>o</sup> Le nombre total (B) des décès de 0 à 1 an enregistrés dans chaque département a été décomposé en deux : enfants nés dans ce département, enfants nés dans un autre.

2<sup>o</sup> En rapportant au département de naissance les décès de 0 à 1 an enregistrés dans l'ensemble, on a pu former le total (R) des décès de 0 à 1 an fournis par les enfants nés dans ce département, que ces enfants soient morts dans le département où ils sont nés ou qu'ils soient allés mourir dans un autre.

Le calcul a été effectué pour les 77 départements, mais on n'a reproduit dans le tableau ci-après que les résultats correspondant à la Seine et aux départements où sont placés en nourrice un grand nombre d'enfants nés dans la Seine, ce sont en grande partie des enfants assistés. On voit que les différences sont importantes.

On peut alors calculer pour 1.000 naissances vivantes :

1<sup>o</sup> Un taux *brut* de mortalité infantile : décès de 0 à 1 an enregistrés dans le départ-

tement pour 1.000 naissances vivantes dans ce département; 2° un taux *rectifié* : décès d'enfants de 0 à 1 an nés dans le département (quel que soit le département où le décès a été enregistré) pour 1.000 naissances vivantes dans ce département.

Naturellement le taux de mortalité relatif aux enfants nés dans la Seine se trouve fortement augmenté, de 103 à 134‰, les décès des nourrissons nés dans la Seine et enregistrés dans le reste de la France étant imputés aux naissances de la Seine.

Inversement, les départements figurant au tableau qui reçoivent en nourrice un grand nombre d'enfants nés hors de ces départements, surtout dans la Seine, ont un taux rectifié sensiblement inférieur au taux brut. Pour la Nièvre, le taux de mortalité infantile s'abaisse ainsi de 199 à 111, pour la Sarthe de 193 à 153, pour la Seine-et-Oise de 142 à 101, etc.

*Décès de 0 à 1 an en 1919 dans quelques départements.*

Enfants nés vivants N	Décès de 0 à 1 an enregistrés dans le département			Décès de 0 à 1 an nés dans le département			Taux de mortalité p 1 000 enfants nés vivants		
	Nés dans le même	Nés dans un autre	Total B	Morts dans le même	Morts dans un autre	Total R	Brut $b = \frac{B}{N} \times 1\ 000$	Rectifié $r = \frac{R}{N} \times 1\ 000$	
Seine . . . . .	57.961	5.859	101	5.960	5.859	1.887	7.746	103	134
Allier. . . . .	3.406	329	145	374	329	14	343	139	101
Eure-et-Loir. . .	3.453	372	138	510	372	7	379	148	110
Loir-et-Cher. . .	3.053	315	69	384	315	1	325	126	107
Loiret. . . . .	4.392	422	64	486	422	7	429	111	98
Nièvre . . . . .	2.655	287	240	527	287	10	297	199	111
Orne . . . . .	3.684	404	113	517	404	16	420	140	114
Sarthe . . . . .	5.605	836	248	1.084	836	21	857	193	153
Seine-et-Marne.	4.084	371	122	493	371	12	383	121	94
Seine-et-Oise. . .	10.294	989	471	1.460	989	51	1.040	142	101
Yonne . . . . .	2.955	352	63	415	352	7	359	140	122

Pour les autres départements, la correction est moindre; on trouvera le tableau complet dans le *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, numéro de janvier 1921, pages 159 et 160.

**Recensement de la Tunisie en 1921.**

D'après un décret du 8 janvier dernier, le recensement des populations européenne et indigène de la Régence de Tunis aura lieu le 6 mars 1921, c'est-à-dire le même jour que le recensement de la France et de l'Algérie.

**Le recensement britannique de 1921.**

Le *Census Act 1920*, promulgué le 16 août 1920, consacre deux innovations importantes :

En premier lieu, chacun des dénombrements antérieurs a été ordonné par une loi spéciale: la présente loi autorise le Gouvernement à effectuer le dénombrement à intervalles réguliers d'au moins cinq ans, la date étant fixée par un ordre en conseil. D'ailleurs, à la requête des autorités locales, des recensements plus fréquents pourront avoir lieu sur des parties déterminées du territoire. D'autre part, le *Registrar General* devra, de temps en temps, recueillir et publier des informations statistiques sur la population, dans les intervalles des dénombrements généraux.

En second lieu, alors que les lois antérieures spécifiaient les questions qui pourraient être posées aux habitants sur les formulaires du recensement, la loi nouvelle décide que ces détails seront réglés à l'avenir par un ordre en conseil, ce qui permettra de faire varier à chaque recensement les questions posées suivant les besoins d'information qui pourront se manifester.

D'après le projet d'ordre en conseil présenté au Parlement, le prochain dénombrement aurait lieu le 24 avril 1921. Les questions posées diffèrent de celles de 1911

surtout en ce qui concerne l'emploi ou le chômage. Des questions relatives à la fréquentation scolaire et au lieu de travail sont posées pour la première fois.

### Le plébiscite du Slesvig.

Une statistique, publiée dans la *Statistische Korrespondenz* (46<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 10) de l'Office statistique prussien, fait ressortir un accord remarquable entre les résultats du plébiscite dans la première zone du Slesvig et la répartition des habitants suivant la langue maternelle lors du dernier recensement allemand.

	Danois		Allemand
Recensement du 1 <sup>er</sup> décembre 1910 :			
Habitants d'après la langue maternelle .	123.338	soit 75.5 %	40.139
Plébiscite du 10 février 1920 :			
Votes . . . . .	75.151	— 74.9 %	25.231
			— 25.1 %

Dans la deuxième zone, sur 64.524 votes, 51.724 étaient favorables à l'Allemagne, 12.800 au Danemark.

En conséquence, par un traité à Paris, le 5 juillet 1920, la frontière a été fixée à la limite commune des deux zones sauf quelques modifications peu importantes.

Le territoire qui fait ainsi retour au Danemark comprend environ 3.900 kilomètres carrés et 170.000 habitants.

### Mouvement de la population en Prusse en 1919.

La *Statistische Korrespondenz* de l'Office statistique prussien (46<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 41) fait connaître les résultats de la statistique de l'état civil pour 1919 comparés à ceux de 1913.

	Nombres absolus en milliers					Pour 1.000 habitants			
	Mariages	Nés vivants	Mort-nés	Décès	Excédent (1)	Mariages	Nés vivants	Décès	Excédent (1)
1 <sup>er</sup> trimestre. . . . .	88.0	144.5	4.6	191.6	— 47.1	8.9	14.6	19.4	— 4.8
2 <sup>e</sup> — . . . . .	140.7	143.3	4.5	162.2	— 18.9	14.2	14.5	16.4	— 1.9
3 <sup>e</sup> — . . . . .	122.8	216.4	6.8	127.8	+ 88.6	12.4	21.9	13.0	+ 8.9
4 <sup>e</sup> — . . . . .	175.7	296.3	9.2	142.0	+ 154.3	17.7	29.9	14.3	+ 15.6
Année 1919. . . . .	527.2	800.5	25.1	623.6	+ 176.7	13.3	20.2	15.8	+ 4.5
Année 1913 . . . . .	323.7	1.173.4	36.0	620.5	+ 553.0	7.8	28.1	14.9	+ 13.2

### Population de Berlin en octobre 1919.

Voici, en milliers d'habitants, les résultats du recensement du 8 octobre 1919 pour la ville de Berlin et la circonscription de Gross-Berlin, comparés à ceux de 1910 (d'après la *Statistische Korrespondenz* de l'Office statistique prussien, 46<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 22).

Cercles urbains	1919		1910		Autres cercles	1919		1910	
Berlin. . . . .	1.903		2.072		Niederbarnim . . . . .	380		275	
Berlin-Lichtenberg . . . . .	145		133		Teltow . . . . .	423		333	
Berlin-Schöneberg . . . . .	175		173		Osthavelland. . . . .	9		6	
Berlin-Wilmersdorf. . . . .	139		110		<b>Totaux . . . . .</b>	<b>762</b>		<b>614</b>	
Charlottenburg. . . . .	323		306						
Neukolln . . . . .	262		237		Cercles urbains. . . . .	3.042		3.116	
Spandau. . . . .	95		85		Gross-Berlin . . . . .	3.804		3.730	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3.042</b>		<b>3.116</b>						

La diminution constatée pour la ville proprement dite de Berlin est plus que compensée par l'augmentation des districts suburbains.

Michel HUBER.

(1) Excédent de naissances (+) ou de décès (-).